NOTE SUR LES CULTURES DE L'HABITATION ROYALE DE SAINTE-MARIE EN 1822 - 1823

par

Jean VALETTE

La création d'une « habitation royale », destinée tout à la fois à servir de *jardin d'acclimatation* pour les plantes à importer et de *terrain de culture* pour fournir aux besoins en vivres de la jeune colonie, avait été envisagée dès les débuts de l'établissement de Sainte-Marie.

Avant même le départ de France de l'expédition (1), la direction de cette « habitation », sur la demande même de l'intéressé, avait été réservée au botaniste Jean Nicolas BRÉON (2). Ce choix était fort bon, on peut même considérer qu'il ne pouvait être meilleur. Bréon était en effet alors l'un des meilleurs connaisseurs de Madagascar (3) et, d'une façon plus générale, d'agronomie tropicale (4).

Ce choix, malheureusement, se révéla à l'usage inopérant : Bréon ne rejoignit pas le poste qu'il avait lui-même sollicité. Notre botaniste, qui avait effectué un voyage en France pour y réunir diverses plantes destinées à Bourbon, avait été embarqué sur la *Moselle* début 1821 pour donner ses soins aux plants qu'il ramenait (5), et était donc parti avant l'expédition.

---

(1) Départ qui eut lieu le 8 juin 1821. *Cf.* Decary (Raymond), *L'Etablissement de Sainte-Marie de Madagascar et le rôle de Sylvain Roux*, p. 349.

(2) *Cf.* Valette (Jean), *Eléments pour une biographie du naturaliste Jean Bréon* (1785-1864), dans *Bull. de Madagascar*, n° 275 (avril 1969), pp. 403 et 404.

(3) *Cf.* son Rapport sur l'exploration de Sainte-Marie et de la côte Est de Madagascar en 1818 dans Valette (Jean), *Sainte-Marie et la côte Est de Madagascar en* 1818, pp. 81 à 100.

(4) Cf. Bréon (Nicolas), *Relation du voyage de M. Bréon, jardinier-botaniste du Roi à Bourbon, dans l'intérieur de l'Yémen* (1822), dans *Annales Maritimes et Coloniales*, année 1828, 2ème p., t. I, pp. 833 à 871.

(5) *Cf.* Decary (R.), *op. cit.*, p. 338. Il existait en réalité deux frères Bréon qui, tous deux, s'occupaient de botanique. Bien souvent les textes ne les distinguent pas. *Cf. Ibid*, la lettre de S. Roux au Gouverneur de Bourbon, du 22 avril 1821 :

« ...Le besoin de soigner et conserver les plantes utiles ont nécessité le passage de M. Bréon à bord de la *Moselle* : je vous demanderai la faveur de me destiner pour Sainte-Marie quelques-unes de ces plantes, et d'autoriser Bréon à en réunir d'autres de Bourbon pour me les rapporter aussitôt notre arrivée à Sainte-Marie ; j'avais prié son frère de faire planter des girofliers pour notre établissement, je réclame aussi votre bienveillance pour nous faciliter ces transports par le retour de M. Bréon à Sainte-Marie. On peut considérer que le « M. Bréon » dont parle S. Roux est bien Jean Nicolas qui venait d'être nommé par arrêté du 1er avril 1821 « jardinier-botaniste entretenu de la Marine ».

Arrivé à Bourbon, il semble avoir oublié ses intentions premières, et le moins que l'on puisse dire est qu'il se soucia fort peu de Madagascar.

A cela, il avait trois raisons, dont deux au moins sont assez mauvaises :

a) Bréon a beaucoup voyagé en 1821 (mission à l'île Maurice) et en 1822, année où il se rendit à Moka pour se procurer des semences de caféier destinées à renouveler les plantations dégénérées de Bourbon (6). Sans doute a-t-il préféré ces voyages, surtout le second, à une résidence à Sainte-Marie ;

b) on peut aussi penser que la réoccupation de Sainte-Marie n'était pas vue avec plaisir par les habitants de Bourbon qui craignaient que les cultures entreprises dans la nouvelle colonie ne soient pour eux une concurrence (7) et qu'ils ont effectué quelques pressions sur un fonctionnaire qui vivait parmi eux depuis plusieurs années déjà ;

c) le fait que l'expédition S. Roux se soit rendue directement à Sainte-Marie sans faire escale à Bourbon peut expliquer que Bréon n'ait pas immédiatement rejoint le poste qu'il avait sollicité. Par la suite le mauvais état sanitaire de Sainte-Marie, les décès nombreux survenus parmi les membres de l'expédition ne l'incitèrent pas à quitter Bourbon pour une région aussi insalubre. S. Roux s'en plaignit vivement au Gouverneur (8).

La jeune colonie avait en effet grand besoin de l'arrivée d'un jardinier pour assurer son ravitaillement qui souffrait de quelques difficultés. Il ne s'agissait pas, en ces débuts, d'ambitieuses cultures d'exportation, mais bien plus simplement de cultures vivrières. « ...Je comptais bien que cette année 1822 les vivres de mes engagés m'auraient été fournis par leur travail, et en effet si M. Bréon s'était empressé, comme c'était son devoir, de venir nous rejoindre, j'aurai pu faire une belle plantation de riz qui nous eût mis à même de nous redimer de la rapacité des traitants, qui vendent ici leurs riz trois piastres et trois piastres et demi le cent » (9).

A ce prix, évidemment, il était urgent de subvenir soi-même à ses propres besoins, et S. Roux, pour éviter tout nouveau retard, priait le Gouverneur d'embarquer Bréon même si les plants qu'il devait amener n'étaient pas prêts (10). Il demandait seulement « de le munir de 5 à 600 livres pesant de mahis propre à être ensemencé ; c'est une chose fort essentielle pour nous... (11) ».

---

(6) Mission qui lui valut une lettre de félicitations du Ministre. *Cf.* Valette (Jean), *Eléments...*

(7) *Cf.* le refus en 1819 d'habitants de Bourbon de fournir des baies de girofle « pour ne pas, disaient-ils, enrichir Madagascar à leur détriment ». (Decary (R.), *op. cit.*, p. 189).

(8) « Je suis fâché que quelque chose puisse ne pas lui être agréable en venant chez nous pendant la mauvaise saison, mais daignez le rassurer, Monsieur le Gouverneur, il fera comme nous et ne courra pas plus de dangers que tout le monde » « Lettre de S. Roux au Gouverneur de Bourbon, du 2 janvier 1822. Ed. dans Decary (R.), *op. cit.*, p. 406). Rappelons qu'à cette date l'état sanitaire était encore satisfaisant et que les nouvelles des décès en série ne parvinrent que quelques jours après à Bourbon. Bréon dut alors se féliciter !

(9) *Ibid.*

(10) « ... de nous envoyer par les plus prochaines occasions M. Bréon ; il ne sera pas nécessaire pour ce premier moment de nous envoyer des plantes d'aucune espèce, cela pourrait retarder son départ, et nous avons trop besoin de lui et de ses conseils pour nous en passer plus longtemps » (Ibid.).

(11) *Ibid.*

Cet appel ne reçut aucun écho : le Gouverneur destinait Bréon pour d'autres cieux (le Yémen). Il ne se désintéressera pas néanmoins de la question, et lui trouva un remplaçant, LENOUC, dont il annonça l'avis de départ par lettre du 21 février 1822 (12), et qui arriva à Sainte-Marie le 25 février à bord du Sylphe.

Nous ne possédons que peu de renseignements sur Lenouc (13). Né à Quimper le 3 février 1795, nommé « Jardinier-botaniste » à Sainte-Marie par décision du 14 février 1822, au traitement de 2 000 francs porté en septembre 1823 à 2 400 francs, il était encore en service au 31 décembre 1823, date à laquelle nous le perdons (pour le moment) de vue (14).

L'état sanitaire de Sainte-Marie à l'époque de l'arrivée de Lenouc ne devait guère être favorable à un travail suivi. Il fallait d'abord préparer le terrain, sans doute aussi former le personnel d'engagés mis à sa disposition. S. Roux, accablé par ses malheurs, ne devait guère par ailleurs avoir le temps de s'occuper de cette question. Il ne s'en désintéressera sans doute pas, mais il ne fait que peu d'allusions au travail de Lenouc dans sa correspondance (15), et le premier texte important que nous connaissons est postérieur au décès de S. Roux (2 avril 1823).

Ce texte (16), par sa date : 12 avril 1823, montre d'ailleurs toute l'importance que le successeur intérimaire de S. Roux, Blévec, accordait au problème. La lettre de Blévec au Gouverneur de Bourbon, par laquelle il lui transmet le rapport de Lenouc, est en effet datée du lendemain du jour où il annonçait le décès de S. Roux et sa propre nomination (provisoire) par le Conseil d'Administration (17).

Le rapport de Lenouc, daté du 8 avril, prouve même que la question de l'habitation est une des premières dont s'est occupé le gouverneur intérimaire, et on doit y voir là la preuve de l'importance qu'il y attachait.

⁂

LE RAPPORT DE LENOUC

Lenouc nous apprend, au 8 avril 1823, ce qui avait été réalisé en fait de cultures sous le commandement de S. Roux, depuis son arrivée, le 25 février 1822, au début d'avril 1823. Plus exactement depuis le début des travaux par lui entrepris à partir du 1er novembre 1822.

Nous n'en retiendrons ici que les points essentiels.

1) *Caféiers* : 100 000 graines en novembre 1822, dont beaucoup ont pourri. Les résultats, au 28 mai 1823, sont de 20 000 pieds.

---

(12) Decary (R.), *op. cit.*, p. 395.

(13) Il n'existe aucun dossier personnel à son nom, ni aux Arch. Nat. Paris (S O M), ni aux Arch. de la Marine. Nous ignorons en particulier à quel titre il est arrivé à Bourbon.

(14) *Cf.* Valette (Jean), *Note sur le personnel de l'établissement français de Sainte-Marie en* 1823, dans *Bull. de Madagascar* (à paraître).

(15) Nous ne connaissons qu'une seule lettre, du 9 novembre 1822, dans laquelle il est question de l'« habitation ». « Avant la fin de novembre, M. Lenouc aura au moins 25 mille pieds de café plantés, nous avons choisi une jolie situation pour l'habitation royale à Sainte-Marie » (Decary (R.), *op. cit.*, p. 636).

(16) Conservé en original aux Arch. Dép. de la Réunion, 56 M 3 (classement provisoire).

(17) Par lettre du 11 avril 1823. Ed. dans Decary (R.), *op. cit.*, p. 709.

2) *Cotonniers* : 1 000 perches (18) plantées en janvier 1823, avec des résultats inégaux, mais en général bons.

3) *Bois noir* : un premier essai réussi, permettant d'envisager l'extension des plantations.

4) *Epices* : aucune plantation. Ni le poivrier, ni le giroflier n'ont été introduits pendant l'époque considérée.

5) *Canne à sucre* : elle « vient naturellement sans soin ». Cette mention plaiderait, Lenouc étant un excellent botaniste, pour l'existence d'une canne *indigène* à Sainte-Marie.

6) *Plantes vivrières* : manioc, embérique, divers légumes ont parfaitement réussi.

Quant à la liste des plantes demandées à Bourbon, elle présente un intérêt certain : les plantes demandées ont certainement été livrées, tout au moins en partie. C'est donc à l'année 1823 qu'il convient de dater leur introduction, et parmi elles, outre divers arbres fruitiers dont il serait curieux de voir s'ils ont réussi, figurent les poivriers, les cacaoyers et les girofliers, dont on sait quel a été l'avenir.

(18) La perche de Paris valait 34.18 m2.

ANNEXES

Sainte-Marie, 12 avril 1823.

Lettre de Blévec au Gouverneur

Monsieur le Commandant,

J'ai l'honneur de vous adresser le rapport de Mr Lenouc, jardinier-botaniste du Gouvernement. Il rend compte de l'état des cultures entreprises sur l'habitation royale et des ressources que ce terrain peut offrir par la suite. J'ai cru que ces détails pourraient vous paraître intéressants. Je vous adresse aussi une demande d'arbres fruitiers et de graines potagères qui nous seront ici d'un bien grand intérêt.

L'on avait mal-à-propos abandonné la culture du jardin d'Ambotifotre (1), qui procurait en abondance des légumes à l'Etablissement et aux équipages. J'ai donné des ordres pour y faire travailler sur le champ.

J'ai l'honneur...

BLÉVEC.

***

Ansaha (2), Sainte-Marie Madagascar,
le 8 avril 1823.

Monsieur le Commandant,

Confonmément aux ordres que vous me faites l'honneur de me donner, je me suis occupé à répondre aux articles qui les composent.

1° — Le nombre d'engagés employés à l'Etablissement se monte à vingt-huit ; parmi ce nombre il s'y trouve douze enfants de 12 à 13 ans.

2° — J'ai commencé le premier novembre 1822 à faire un semi de café fourni par le Gouvernement de Bourbon.

Le nombre des cafés que j'ai mis en terre pouvait monter à cent mille graines que j'ai eu le désagrément de voir pourir et non germer. Cette perte a été auccasionée par le retardement que ledit café a eu à Bourbon.

---

(1) Forme moderne : Ambodifototra, chef-lieu de l'actuelle sous-préfecture de Sainte-Marie.

(2) Village sur la côte occidentale de Sainte-Marie, à 5 km au Nord d'Ambodifototra.

Le 16 décembre, j'ai fait planter un petit carreau de manioc d'environ huit perches (3), qui a une belle végétation. Le 8 du même mois, j'ai semé un careau de maïs, d'environ sept perches. Celui qui n'a pas été détruit par les bœufs a donné des beaux épis.

Le 25 dudit mois, j'ai fait un petit semi d'embérique (4) qui a très bien réussi. J'ai semé le 3 janvier un petit careau de bois noir (5) qui est déjà de toute beauté. Il pourra servir à faire des abris lorsque la nécessité l'exigera.

Le 20 janvier 1823, j'ai commencé une cotonnerie. J'ai semé à quatre pieds et demi sur six et demi. J'ai continué cette plantation jusqu'à ce que j'eusse semé environ mille perches. Les cotonniers sont superbes. Il y en a qui ont deux pieds et demi de haut, mais malheureusement ils ne sont pas égaux, vu que cette plantation a été fait dans les herbes sans aucune préparation de terre. Mais je l'ai entreprise d'après les ordres absolus du feu commandant (6) qui me promettait de me donner assez de Noirs pour pouvoir donner les soins nécessaires à cette culture.

Le 20 mars, j'ai planté un careau de patates d'environ huit perches.

3° — On peut espérer d'avoir à Madagascar les épiceries des colonies voisines, vu la température chaude et humide qui donne aux végétaux une végétation au-delà de l'attente du cultivateur.

On peut espérer d'avoir du coton. Il est indigène et croît sans presque aucun soin. L'indigo viendrait très bien. J'ai vu deux espèces qui sont indigènes qui viennent sans soin. C'est avec quoi les naturels teignent leurs pagnes en noir, bleux et vert.

Les cafeyers poussent avec vigueur. J'ai fait un semi le 29 décembre qui est bien jolie. Les cafeyers ont quatre feuilles. Il y a environ 15.000 pieds. Nous avons un autre exemple, c'est la caféterie (7) de Monsieur Albrand et Monsieur Caraillon (8). J'ai eu le plaisir de voir cette belle caféterie. On ne peut pas en voir qui ait une plus belle apparence. Ils ont aussi des girofliers qui sont très vigoureux.

Les montagnes qui entourent l'établissement conviennent à cette culture.

La canne à sucre vient naturellement sans soin.

Le poivrier réussirait très bien. L'*irictrina indica* (9) est indigène ici qui convient pour son tuteur.

J'ai fait des demandes par l'ordre du feu Commandant (à Bourbon) de deux cents livres de café pour semer.

---

(3) Ancienne mesure agraire qui valait, à Paris, 34,18 m2.

(4) Le *Faviolus radiatus*. Cette plante donne un fruit qui ressemble à la lentille. Très fréquent à Madagascar.

(5) L'*Albizzia Lebbeck*. *Bonara* en malgache.

(6) C'est-à-dire Sylvain Roux, décédé à Sainte-Marie le 2 avril 1823.

(7) La forme exacte est caféière.

(8) Fortuné Albrand (1795-1826), créateur avec Carayon d'un établissement agricole à Sainte-Marie en 1820.

(9) La forme exacte est Erythrina Indica Lamk. Arbre de la famille des légumineuses, pouvant dépasser dix mètres de hauteur. Employé comme ombrage-tuteur du poivrier dans de nombreux pays.

Ces deux cents livres pourront me donner environ deux cents mille pieds de de cafés qui pourront donner au bout de quatre ans une bonne récolte, ayant des bras pour leur donner les soins nécessaires. J'ai aussi demandé à Bourbon beaucoup de bais de girofle, cacao, arbres fruitiers, patate Paul (10), et manioc bleu (11), avec toute sorte de graines potagères.

Avec les secours du Gouvernement de l'île Bourbon, qui peut fournir à l'établissement tout ce que cette colonie a des précieux, et dans un an on verra l'établissement dont on m'a confier la direction garni de végétaux qui feront l'espoir du gouvernement.

4° — Le projet du feu Commandant S. Roux et le mien était de faire une grande plantation en blé, en patate, manioc et maïs pour la nourriture des engagés du gouvernement ; de netoyer la cotonerie, de finir le jardin qui aura quarante carrés de cinquante pieds carré dans une position superbe, borné d'un côté par une rivière qui traverse l'habitation du nord au sud et va tomber au gouvernement (12).

On pourrait fréquenter l'habitation par cette rivière qui a douze pieds de large et assez d'eau pour supporter une pirogue. Mais cette rivière est engagée par des ravenales (13) et liannes qui empêchent l'écoulement des eaux et le passage des pirogues.

Le jardin est borné à l'ouest par une petite rivière qui tombe dans la grande.

5° — La position de l'habitation est avantageuse. Elle se trouve bornée à l'est par des montagnes d'une moyenne hauteur. Celles de l'ouest sont plus hautes que celles de l'est.

Ce valon peut avoir une demi-lieue de largeur. Il a quatre à cinq lieues de longueur. Les terres sont généralement bonne, d'une couleur noirâtre et jaunâtre. Les terres se sont bien conservées, vu qu'elle sont couvertes de ravenales et de moyens arbres et arbrisseaux.

Ce valon est composé de monticules et de plateaux qui sont faciles à mettre en culture.

6° — Les batisses de l'établissement consiste en une case de 15 pieds de long sur 12 de large, un petit magasin de 10 pieds de long sur 8 de large, une cuisine de la même grandeur.

Le camp des Noirs engagés est composé de 7 cases qui ont 10 pieds de long sur 8 de largeur, et une cuisine de même grandeur.

L'établissement se trouve éloigné du Gouvernement d'une lieue et demi.

7° — J'ai fait un petit jardin l'année dernière proche du Port-Louis, au village d'Ambotifotre, lequel j'ai presque abandonné depuis le 5 janvier 1823, par l'ordre du feu Commandant S. Roux. Je n'ai laissé dans ce jardin, en fait d'engagés, que trois, deux grands et un enfant.

---

(10) Nom réunionnais d'une variété de patate douce, l'Ipomoea Batatas Lamk.

(11) Certaines variétés de manioc se distinguant en particulier par la coloration des bois et des feuilles adultes. Le « manioc bleu » est sans doute une variété présentant un aspect bleuté. Notons qu'en malgache le manioc se nomme *mangahazo*, litt. « bois bleu ».

(12) La rivière Antsaha.

(13) Forme malgache : *ravinala*. Le *Ravinala Madagascariensis*.

Ce jardin a fourni beaucoup de légumes à l'établissement et fourni encore un peu. On pourrait en tirer parti pour fournir des légumes à l'établissement au Port-Louis.

Monsieur le Commandant...

LENOUC
Jardinier-botaniste.

Demande au Jardin royal à Bourbon pour l'habitation royale à Sainte-Marie Madagascar.

Savoir

2 pieds de poivriers

2 pommiers renète (14) et calvile (15)

2 poiriers beurée et Saint-Michel

2 pruniers

2 cérisiers

2 vangasayers (16)

2 vignes muscat

Des bais de girofle stratifier dans la terre sèche

Des bais de cacao

Toute sorte de graines d'arbres fruitiers de Bourbon stratifier

1 pied manguier marcotte

1 pied letchi marcotte

Graines potagères de Bourbon, une bouteille de graine d'oignon, six livre de pois rond, 25 livres de haricot rouge et blanc, des graines de brède morelle, carote, oseil, serfeil. Si on trouve des graines d'Europe, une bonne collection en chou, navet, betterave, carote, chicorée, escarol, poireau.

Le 10 avril 1823.

LENOUC

---

(14) Mis pour *reinette.*

(15) Mis pour *calville.* La pomme calville, originaire du verger français, en Touraine en particulier, est fréquente dans le Vakinankaratra (Faratsiho).

(16) Il faut lire *Voangasay.* (*Citrus Depressa Hayata* var.)

Le 28 mai 1823.

Blévec au Gouverneur

... 4° — Depuis un mois, j'ai donné à Mr Lenouc un renfort de 10 engagés, il a nettoyé la cotonnerie qui était remplie d'herbes. La végétation en est très belle. La récolte sera peu de chose cette année, mais tout présage qu'elle sera considérable l'année prochaine. Il a défriché un terrain assez étendu pour le blé et a commencé à en semer le 20.

Les vingt mille pieds de café qu'il a semés sont très beaux ; il est bien à regretter que nous n'ayons pas en ce moment cent livres de bon café propre à être planté.

BIBLIOTHÈQUE UNIVERSITAIRE TANANARIVE